

PROGRAMME DE FORMATION

Le PACS et le concubinage

De jeunes gens s'interrogent sur le devenir de leur couple. Pour que vous puissiez vous positionner comme le maître d'œuvre de leur patrimoine nous vous proposons de vous apporter certaines bases capables d'être mises en pratique dans votre activité de tous les jours.

Date:	PAS DATE
Durée:	1 jour
Type / Prix:	750 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none">Connaissances de base en fiscalité du patrimoine,Avoir une pratique du conseil patrimonial.
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none">Maîtriser les conséquences économiques, juridiques, fiscales et extrapatrimoniales du PACS.Connaître les règles impératives et supplétives laissées au libre champ de la convention.Comment compléter le statut offert par le PACS pour assurer la protection de vos clients.
Contenu pédagogique:	<ul style="list-style-type: none">Qui peut conclure un PACS ? Qu'en est-il pour les majeurs vulnérables ?Quel est le régime des biens ?Comment protéger son partenaire ?Comment utiliser le PACS pour transmettre du patrimoine ?Quelles sont les règles fiscales applicables au PACS ? Les effets de la dissolution ?Comment liquider les biens des partenaires ?Quel est le traitement des créances entre partenaires ? Le sort du logement ?Quelles sont les limites sur le plan successoral ?

CGPI :
Immobilier : 2 heures
IAS/DDA : 7 heures

Heures réglementaires :
Notaires :
7 heures

Experts-comptables :
7 heures

Format :
Présentiel / Distanciel

Moyen pédagogique :
Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé :

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation :
Quiz de validation des compétences acquises

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

